



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

## *Membres présents :*

|                             |                                   |                            |
|-----------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| M. François REBSAMEN        | M. Didier MARTIN                  | M. Michel ROTGER           |
| M. Jean ESMONIN             | M. Benoît BORDAT                  | M. François NOWOTNY        |
| Mme Colette POPARD          | M. Joël MEKHANTAR                 | Mme Christine MASSU        |
| M. Rémi DETANG              | M. Christophe BERTHIER            | M. Michel FORQUET          |
| M. Jean-Patrick MASSON      | M. Georges MAGLICA                | M. Claude PICARD           |
| M. José ALMEIDA             | Mme Christine DURNERIN            | M. Pierre PETITJEAN        |
| M. Jean-François DODET      | Mme Nelly METGE                   | M. Nicolas BOURNY          |
| M. François DESEILLE        | Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE       | M. Jean-Philippe SCHMITT   |
| M. Laurent GRANDGUILLAUME   | Mme Elisabeth BIOT                | M. Philippe GUYARD         |
| M. Patrick CHAPUIS          | Mlle Christine MARTIN             | M. Pierre-Olivier LEFEBVRE |
| M. Michel JULIEN            | Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY | M. Jean-Claude GIRARD      |
| Mme Marie-Françoise PETEL   | M. Alain MARCHAND                 | Mme Françoise EHRE         |
| M. Jean-François GONDELLIER | Mme Hélène ROY                    | M. Patrick BAUDEMMENT      |
| Mme Catherine HERVIEU       | Mme Myriam BERNARD                | Mme Geneviève BILLAUT      |
| M. Jean-Claude DOUHAIT      | Mme Jacqueline GARRET-RICHARD     | M. Murat BAYAM             |
| M. Jean-Paul HESSE          | Mme Joëlle LEMOUZY                | M. Michel BACHELARD        |
| M. Yves BERTELOOT           | M. Jean-Yves PIAN                 | M. Philippe BELLEVILLE     |
| M. Patrick MOREAU           | Mlle Stéphanie MODDE              | M. Gilles TRAHARD          |
| M. Dominique GRIMPRET       | M. Alain LINGER                   | Mme Noëlle CABBILLARD.     |
| M. Jean-Pierre SOUMIER      | M. Louis LAURENT                  |                            |
| M. André GERVAIS            | M. Roland PONSAA                  |                            |
| M. Alain MILLOT             |                                   |                            |

## *Membres absents :*

|                         |  |
|-------------------------|--|
| M. Pierre PRIBETICH     | M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS              |
| M. Gérard DUPIRE        | M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT     |
| Mme Françoise TENENBAUM | Mlle Badiâ MASLOUHI pouvoir à M. Alain MARCHAND            |
| Mme Anne DILLESEGER     | M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE        |
| M. Mohammed IZIMER      | Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME |
| M. Mohamed BEKHTAOUI    | M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU          |
| M. Pierre LAMBOROT      | M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER                |
| M. Gaston FOUCHERES     | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET    |
|                         | Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA              |
|                         | M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE      |
|                         | M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET           |
|                         | M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.      |

## **OBJET : DEPLACEMENTS**

**Dijon - 38 avenue du Drapeau - 65 bis avenue du Drapeau - Réalisation d'un échange**

Mademoiselle PIERSON Yvette est propriétaire d'une maison située 38 avenue du Drapeau à Dijon, cadastrée section AT n°128.

Cet immeuble est grevé de la servitude d'emplacement réservé n°141 du Plan Local d'Urbanisme, destinée à l'élargissement de la voie et qui permettra la réalisation de la future ligne de tramway.

Ce bien est constitué d'une maison avec jardin et dépendances, d'une surface de 394 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de procéder à un échange moyennant le versement d'une soulte d'un montant de cent quatre mille trois cent quatre vingt euros (104 380 €) au profit de Mademoiselle PIERSON se décomposant comme suit :

- Acquisition de la maison moyennant l'indemnité globale de cent soixante douze mille trois cent quatre vingt euros (172 380 €), indemnité de remploi comprise, lequel prix est conforme à l'évaluation de France Domaine,
- Cession d'un appartement d'une surface de 60 m<sup>2</sup>, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 65 bis avenue du Drapeau, cadastré section AS n°3, acquis par le Grand Dijon afin de permettre des échanges avec les propriétaires d'un bien concerné par le tramway. Il est proposé de procéder à la cession moyennant le montant de soixante huit mille euros (68 000 €), inférieur à l'estimation des Domaines, compte tenu de la nécessité de procéder à la remise aux normes de ce logement, établie par les diagnostics techniques. Cet appartement comprend séjour, cuisine, couloir, deux chambres, salle de bains, WC, cave.

Il est également proposé d'attribuer à la propriétaire une indemnité forfaitaire et définitive d'un montant de deux mille euros TTC (2 000 € TTC) correspondant aux frais de déménagement et de prendre en charge les diagnostics techniques obligatoires, à concurrence d'un montant global et forfaitaire de mille cinq cent euros (1 500 €).

Le Grand Dijon prendra également en charge tous les frais inhérents à l'échange.

Enfin, il est proposé d'autoriser la propriétaire à conserver la jouissance de son bien jusqu'au 31 mars 2010, à titre gratuit et à titre strictement personnel, étant précisé que tout retard dans la libération du bien donnera lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 €.

Vu l'avis de la Commission.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **de procéder à un échange** avec Mademoiselle PIERSON Yvette, concernant une maison dont elle est propriétaire située 38 avenue du Drapeau à Dijon, cadastrée section AT n°128 et un appartement dont le Grand Dijon est propriétaire situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 65 bis avenue du Drapeau, cadastré section AS n°3, qui sera soumis au régime de la copropriété ;
- **d'autoriser** le vendeur à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de son bien jusqu'au 31 mars 2010 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cet échange interviendra moyennant une soulte totale de 107 880 € au profit de Mademoiselle PIERSON Yvette ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Pour extrait conforme,  
Déposé le :

20 NOV. 2009

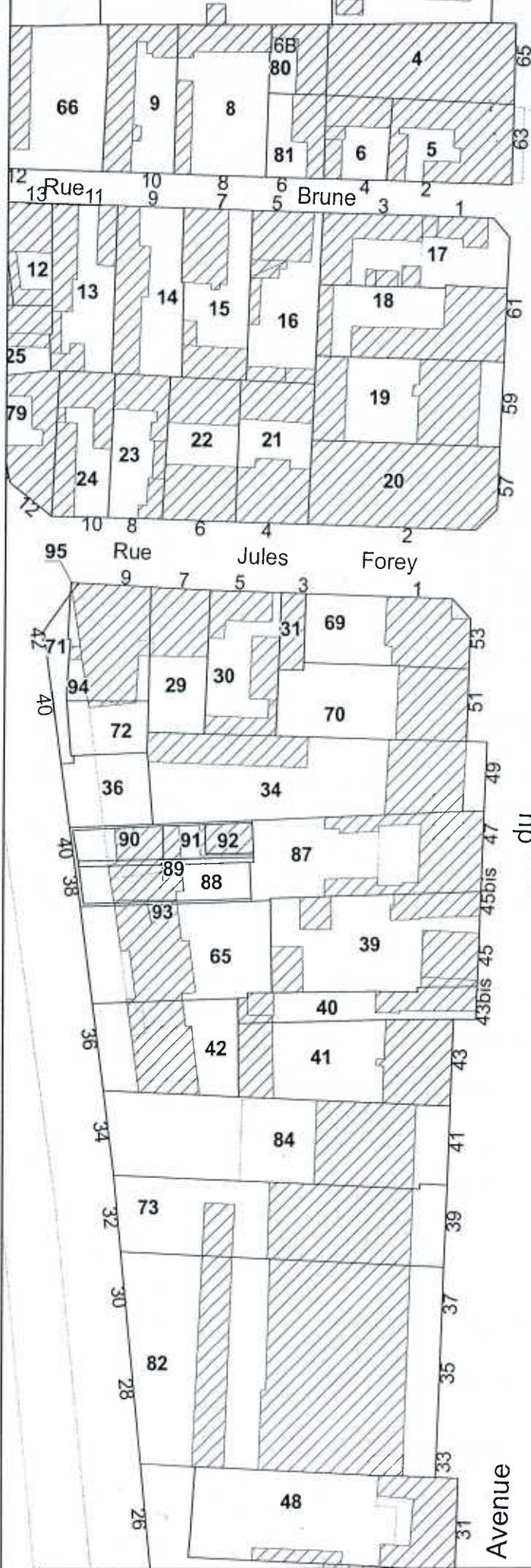
Convocation envoyée le 12 novembre 2009

Publié le 20 novembre 2009

Déposé en Préfecture le








Vu pour être annexé à la délibération n° 46  
 du Conseil de Communauté du 19 novembre 2009  
 Dijon, le 20 NOV 2009  
 Pour le Président,  
 Le Vice-Président

La  
 Rue du Drapeau  
 Plateau PRIBELI  
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
 DIJONNAISE  
 03 20 78 10 21 07 5 DIJON C

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
 Déposé le :  
**20 NOV. 2009**

208 Communauté  
 de l'agglomération  
 dijonnaise  
 Le Grand Dijon

 Parcelle AT n° 128 - Acquisition d'une maison

Avenue du Drapeau



1:1 000